



Industries – Distribution Consommateurs

Les coopératives et leurs filiales représentent 40% de l'agroalimentaire français. Coop de France a donc intensifié en 2009 ses actions sur l'aval, pour répondre aux attentes des consommateurs. Le département « Industries-Distribution-Consommateurs » a été mobilisé cette année sur de nombreux sujets, tant sur le plan technique et réglementaire (communication « qualité », HACCP, étiquetage, politique nutritionnelle...) que sur le plan de la compétitivité globale des entreprises (suites de la LME, assises des IAA, observatoires économiques...).

Qualité, réglementation et nutrition

Démarches qualité et normalisation : assurer la cohérence des approches

- L'année 2009 aura été marquée par l'activité de la Commission européenne en matière de politique de qualité des produits agroalimentaires. Suite aux 560 réponses (dont celle de Coop de France) du livre vert sur la qualité, la Commission a publié fin mai sa communication exposant les différentes options politiques retenues. Coop de France a été très active à ce sujet en apportant sa contribution au débat au sein de l'INAO, du COPA-COGECA ou encore du groupe consultatif « qualité » de la CE. Différents sujets sont apparus prioritaires comme les normes de commercialisation, l'étiquetage de l'origine, la définition de mentions réservées, la fusion des AOP et IGP ou encore la rédaction de lignes directrices sur les certifications privées.

En parallèle de cette réflexion de fond européenne, Coop de France

a suivi tout au long de l'année l'évolution des démarches qualité / sécurité / environnement par une série d'actions, dont notamment :

- L'analyse et la publication des résultats de l'enquête Coop de France sur les démarches QSE (160 réponses) ;
- Le lobbying aux côtés de l'ANIA, pour accélérer la reconnaissance mutuelle des référentiels appliqués aux IAA (ISO 22000, IFS et BRC) ;
- L'échange avec nos partenaires européens sur les systèmes qualité portés par les coopératives ;
- La veille sur les nouvelles démarches en émergence (ex : projet IFS environnement).

Coop de France est par ailleurs très investie dans les travaux normatifs, qu'ils soient conduits à un niveau français (AFNOR), européen (CEN) ou international (ISO). Ainsi, Coop de France s'est investie particulièrement en 2009 dans :

- Le co-pilotage du comité technique « Produits alimentaires » de l'ISO dont l'AFNOR détient le leadership ;

- Le suivi des travaux de la commission AFNOR V01C « Hygiène et management » ;

- L'animation des travaux de la plateforme AFNOR sur les démarches « qualité / environnement » ;

- La participation active au Comité d'orientation Stratégique agroalimentaire (CoS agro) de l'AFNOR.

- Agri Confiance® : Signer pour une agriculture durable



Agri Confiance a vu en 2009 son offre de produits signés s'élargir pour une meilleure présence dans les linéaires de la grande distribution.

La signature qui réalise le lien entre l'homme, le territoire et le produit

Après plus de 15 ans de développement et de communication professionnelle, les entreprises coopératives certifiées Agri Confiance (NF V01-005 et NF V01-007) ont décidé de communiquer auprès des consommateurs au travers des produits qu'elles mettent





en marché. Sous l'égide de l'association Agri Confiance présidée depuis 2008 par Jean Michel Delanoy (Président de France Endive), Agri Confiance devient une signature collective des entreprises coopératives qui apporte une garantie de filière « du champ à l'assiette » en instituant des procédures tout au long de l'élaboration du produit alimentaire. L'enjeu est donc de placer l'organisation des agriculteurs en coopératives au centre de la communication, en affirmant les valeurs portées par la coopération agricole et partagées par les opérateurs.

Grenelle de l'Environnement : vers une reconnaissance dans le dispositif HVE

Parce qu'Agri Confiance est une réponse concrète à l'objectif du Grenelle de l'Environnement qui vise à engager 50% des agriculteurs dans une certification HVE d'ici quatre ans, l'association souhaite accompagner tous les certifiés selon le management de la qualité (NF V01-005) - représentant plus de 20 000 producteurs - vers le management de l'environnement (NF V01-007). Ainsi, l'association a signé une charte de partenariat avec VI-VEA, pour la formation des 20 000 agriculteurs sur des pratiques respectueuses de l'environnement.

L'agriculture biologique : Une nouvelle impulsion en 2009

Le bio a connu en 2008 un nouveau décollage tant au niveau des productions végétales qu'animales, avec un

accroissement de 4,8% de la superficie de productions biologiques. Ce développement est soutenu par les consommateurs avec une augmentation des ventes de produits biologiques de 25%, et le gouvernement au travers des décisions prises dans le cadre du Grenelle de l'Environnement (objectif de 20% d'achats de produits bio en restauration collective publique d'ici à 2012).

Le groupe bio de Coop de France s'est pleinement investi, cette année encore, dans la structuration et la promotion des filières biologiques. Il dispose d'une expertise technique et économique reconnue et est représenté au sein des différentes interprofessions (Intercéréales, Interbev ...) et des instances officielles (INAO, France AgriMer) ainsi qu'en région par l'intermédiaire des fédérations régionales adhérentes à Coop de France. Tous les ans, une enquête réalisée auprès des coopératives qui collectent des céréales bio, permet au groupe bio de Coop de France d'analyser le marché et d'indiquer des tendances qui sont souvent confirmées. Le groupe bio a également participé à la préparation des dossiers soumis au comité de sélection des fonds de structuration « Avenir bio ».

Au niveau national, Coop de France est administrateur de l'Agence Bio et participe activement à toutes les décisions et commissions (Territoires et Environnement, Observatoire, Filières et Marchés, Communication et Promotion) de cette instance. Coop de France a également marqué son engagement dans les filières biologiques au travers de sa collaboration au salon Tech et Bio 2009 qui a accueilli à Lorient-sur-Drôme plus de 9000 visiteurs et 150 exposants. Au niveau

européen, Coop de France est un des experts du groupe de travail « Agriculture biologique » du COPA-COGECA où il défend les positions de la coopération.

L'objectif du groupe bio pour 2010 est double :

- Conforter la place du bio au sein de Coop de France grâce à une « commission filière biologique » qui s'appuiera sur l'ensemble des fédérations et sur les entreprises ;
- Identifier grâce à l'enquête nationale lancée en juin 2009, l'ensemble des coopératives agricoles françaises impliquées dans l'agriculture biologique afin d'asseoir la position de la coopération comme leader dans les filières biologiques et constituer un réseau de référents « bio » sur l'ensemble du territoire et des productions.

Sécurité des aliments et gestion de crises : se préparer pour anticiper

La sécurité des aliments constitue également un axe de travail prioritaire de Coop de France. Les réflexions autour de ces thématiques sont coordonnées par le groupe de travail « Hygiène, risques et crises » de Coop de France et ont porté notamment cette année sur :

- La révision du Paquet hygiène et le suivi global de l'élaboration des guides de bonnes pratiques d'hygiène sectoriels avec la mise à jour régulière d'un tableau de bord. Coop de France s'est par ailleurs beaucoup investie dans le projet CASDAR portant sur l'étude de faisabilité « HACCP en exploitation agricole » en analysant et valorisant l'enquête terrain réalisée auprès des techniciens de coopératives. En définitive, le rapport de la CE publié cet été ne retient pas l'idée d'une l'extension de l'HACCP à l'agriculture ;



- La participation à la révision du guide de gestion des alertes de l'administration : ce guide a été publié le 2 juillet dernier et a repris un certain nombre des remarques formulées par Coop de France ;

- La veille et l'échange sur les sujets « sensibles » (Reach, OGM, nanotechnologies...) et sur les crises sanitaires et médiatiques rencontrées par les entreprises et les filières ;

- La pandémie grippale : Face au risque annoncé de pandémie de grippe A/H1N1 à l'automne, différentes actions ont été menées par Coop de France tout au long de l'année : information régulière des coopératives sur les mesures prises par les pouvoirs publics, réunion de sensibilisation et d'échanges, rédaction de guides pratiques sectoriels pour la mise en place des Plans de Continuité d'Activité (PCA)... Ces différents outils doivent permettre aux coopératives, de plus en plus sollicitées par leurs clients, d'anticiper le risque de pandémie grippale en leur fournissant un cadre de réflexion sur l'organisation à mettre en place en situation dégradée.

Étiquetage et information du consommateur : entre contraintes et opportunités

L'actualité réglementaire en matière d'étiquetage s'est poursuivie en 2009. Celle-ci prend essence notamment avec le projet de loi Grenelle et le projet de règlement européen sur l'information des consommateurs qui réforme les règles d'étiquetage des denrées alimentaires. Les sujets traités cette année couvraient notamment :

- L'étiquetage de l'origine : Cette question est largement revenue sur le devant de la scène en cette fin d'année où le calendrier européen a conduit le CNC et le COPA-COGECA à prendre de nouveau



position. Coop de France a défendu avec force :

- Un étiquetage obligatoire de l'origine des ingrédients primaires dès lors que celle-ci est différente du lieu de transformation de la denrée alimentaire apposée de manière volontaire par l'opérateur ;
- Un étiquetage obligatoire de l'origine pour les produits bruts non transformés, au sens du paquet hygiène (viandes de volailles et de boucherie vendues à l'état brut) ;
- Une utilisation du terme « origine » sur les étiquettes dans les seuls cas où l'ensemble des opérations a lieu au même emplacement (production agricole + transformations successives).

- L'étiquetage de type « sans OGM » : Le 19 mai dernier, après plus d'un an d'âpres discussions auxquelles Coop de France a étroitement participé en tant que rapporteur du collège « professionnel », l'avis du Conseil National de la Consommation (CNC) sur l'étiquetage des produits issus d'« animaux nourris sans utilisation d'OGM » a été publié. Cet avis se calque sur la segmentation de marché existante et ouvre une possibilité d'allégation pour les produits animaux non transformés nourris avec des aliments constitués de matières premières contenant de manière fortuite ou techniquement inévitable moins de 0,9% d'OGM. Le dossier est désormais entre les mains du Haut Conseil des Biotechnologies (HCB), à l'agenda duquel la définition du « sans OGM » constitue l'un des tous premiers dossiers. Il s'agit là

d'un enjeu majeur pour les productions animales car le seuil applicable au « sans OGM » que retiendra le HCB risque en effet de servir aux pouvoirs publics de ligne directrice pour la gestion des « OGM asynchrones ».

- L'affichage environnemental : Afin d'anticiper cette mesure phare du Grenelle de l'environnement, un groupe de travail co-animé avec le département « Développement durable » a été mis en place à Coop de France. Plus spécifiquement, le département IDC suit les discussions de méthodologie et de format d'affichage au niveau de la plate-forme ADEME/AFNOR.

Nutrition/santé : une attente croissante des consommateurs

Coop de France assure ainsi une veille et la concertation autour de la thématique nutrition/santé, qu'il s'agisse de :

- la communication des entreprises : profils et allégations nutritionnelles, chartes d'engagement de progrès nutritionnel ;

- l'évaluation des politiques publiques : observatoire de la qualité de l'alimentation (OQALI), évolution des consommations alimentaires (INCA 2), PNNS...

Conseils et Instances : une représentation large pour peser dans les débats

- Le CNA (Conseil National de l'Alimentation) : Deux nouveaux avis auxquels a contribué Coop de France ont été publiés en 2009 :

- Avis sur le développement des nouvelles technologies alimentaires : Celui-ci préconise notamment un renforcement de la concertation avec la société civile pour toute nouvelle technologie émergente et une évaluation conjointe des risques et des bénéfices ;





- Avis sur l'éducation et la publicité alimentaire, l'information nutritionnelle et l'évolution des comportements alimentaires : Coop de France s'est opposée à une des recommandations qui visait à restreindre de manière démesurée la publicité alimentaire.

- **Le CNC** (Conseil National de la Consommation) : Au travers du groupe permanent « agroalimentaire et nutrition » et des groupes de travail sectoriels, Coop de France fait valoir les intérêts de ses adhérents sur tous les sujets d'actualité en matière de consommation auprès de la DGCCRF.

- **L'ANIA** : Coop de France a travaillé tout au long de l'année en collaboration avec l'ANIA sur tous les sujets qui traitent de qualité, de sécurité des aliments et de nutrition tout en mettant en avant les spécificités des coopératives en matière agroalimentaire (lien au territoire et à la matière première agricole, approvisionnement localisé, maîtrise de la production des adhérents...).

- **Le COPA-COGECA** : L'action de Coop de France s'inscrit également à l'échelon européen par la participation régulière aux groupes de travail transversaux « Denrées alimentaires », « Assurance qualité » et « Promotion des produits agricoles » du COPA-COGECA, en lien avec les groupes consultatifs correspondants de la CE.

Compétitivité des entreprises

Relations Industries / Commerce : les modalités d'application de la LME

L'action de Coop de France a porté entre autres sur les accords dérogatoires sur les délais de paiement : A la suite de la LME, les coopératives se sont rendu compte que les délais de paiement des agrofournitures par les agriculteurs excédaient de

manière significative les nouveaux délais imposés par la loi. Coop de France a donc pris l'initiative de préparer un accord dérogatoire sur les délais de paiement – seule possibilité offerte par la loi. Cet accord prévoit une réduction échelonnée des délais de paiement en 4 étapes jusqu'au 1^{er} janvier 2012. Il porte sur les agrofournitures végétales et celles destinées aux productions animales. L'Autorité de la concurrence a donné un avis favorable à cet avenant et a proposé son extension au ministre par voie de décret.

Observatoires économiques : Les initiatives des pouvoirs publics

L'année 2009 a vu l'émergence et le développement de 2 nouveaux observatoires pour lesquels Coop de France a été amenée à formuler un certain nombre de propositions et remarques :

- L'observatoire économique des IAA et de l'agro-industrie : Annoncée par le ministre de l'agriculture à l'occasion de la journée de restitution des assises de l'agroalimentaire, sa réalisation a été confiée à FranceAgriMer. Coop de France a bien évidemment été associée en amont au comité de pilotage de cet observatoire, qui se traduira par un portail web où toutes les informations structurelles et conjoncturelles sur les IAA seront disponibles, et a veillé notamment à ce que tous les types de coopératives y soient représentés (agro-industrie, TPE, données régionales...). Cet observatoire pourra se révéler d'une grande utilité pour les coopératives qui souhaitent disposer de données économiques précises, consensuelles et à jour.

- L'observatoire des prix et des marges : Sous l'égide de la DGCCRF, cet observatoire a pour objectif d'analyser la formation des prix tout au long de la chaîne alimentaire.

Outre la participation au comité de pilotage de cet observatoire, Coop de France a été particulièrement impliquée, via ses fédérations et sections nationales, dans les 3 groupes de travail sectoriels « porc », « lait » et « fruits et légumes ». Ce travail se poursuivra en 2010.

Compétitivité des IAA et des filières : des réflexions à tous les niveaux

Plusieurs initiatives ont été prises en 2009 par les pouvoirs publics pour faire émerger des priorités en matière d'amélioration de la compétitivité des IAA.

Au niveau européen, Coop de France a été étroitement associée aux réflexions du groupe de haut niveau de la commission européenne sur la compétitivité des IAA. Le résultat a été la publication de 30 recommandations accompagnées d'une feuille de route portant sur la politique agricole et environnementale, le marché intérieur pour l'alimentaire, les opérations au sein de la chaîne alimentaire, la recherche et innovation, l'export et les échanges commerciaux.

Au niveau national, ce travail a trouvé échos dans la tenue des assises de l'agroalimentaire en régions sur lesquelles de nombreuses coopératives et fédérations régionales ont été impliquées. Coop de France a été également très présent dans les différentes tables rondes de la journée de clôture de ces assises à Rungis.

Afin d'organiser au mieux la concertation autour de ces sujets majeurs qui mobilisent de plus en plus Coop de France, une réflexion a été initiée au second semestre sur la création d'une nouvelle commission « compétitivité des entreprises et des filières ».

olivier.decarne@coopdefrance.coop

